

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL

ÉCONOMAT

Septembre 2009

Monsieur l'abbé, Personnel responsable de la comptabilité,
M^{mes} les Marguillières, MM. les Marguilliers

Objet: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

Cher(e)s ami(e)s,

Tout d'abord, nous tenons à vous souhaiter un bon retour à vos activités de paroisse. C'est déjà le moment de penser à vos prévisions budgétaires. Cette année, nous nous sommes pris à l'avance afin de vous permettre d'avoir un délai raisonnable pour compléter les formulaires.

Comme par les années passées, nous mettons à votre disposition une version informatisée des formulaires. Une copie du fichier est jointe au présent courriel, mais vous pouvez aussi télécharger les formulaires sur le site web du Diocèse de Montréal (http://www.diocesemontreal.org/organisation/offices_services/administratif_financiers/index.htm#economat).

Une fois le budget «RÉALISABLE» de votre paroisse adopté à une réunion de votre Assemblée de Fabrique, vous voudrez bien nous faire parvenir un (1) exemplaire signé avant le 1^{er} décembre 2009. Nous vous encourageons à envoyer vos prévisions budgétaires par voie électronique à l'adresse courriel suivante : htranquan@diocesemontreal.org mais, si vous utilisez ce mode d'envoi, il faudra aussi nous envoyer par télécopieur une copie de la page de présentation afin d'avoir une preuve de la signature des personnes concernées.

Nous vous demandons aussi d'envoyer une (1) copie (électronique ou imprimée) directement à votre vicaire épiscopal.

- Région EST (regionest@diocesemontreal.org)
- Région SUD-OUEST (regionsud-ouest@diocesemontreal.org)
- Région LAVAL (regionlaval@diocesemontreal.org)
- Communautés culturelles (comm.culturelles@diocesemontreal.org)
- Région NORD (regionnord@diocesemontreal.org)

Après approbation, nous vous retournerons une copie de vos prévisions budgétaires.

La Loi sur les Fabriques, à l'article 31, dit ce qui suit:

«Au moins deux mois avant le début de son année financière, toute Fabrique doit faire parvenir à l'évêque de son diocèse, pour approbation, son projet de budget pour la prochaine année financière. L'approbation du budget par l'évêque ne dispense pas la Fabrique de la nécessité d'obtenir les autorisations requises par les articles 26 ou 27.

Le budget de la fabrique est communiqué aux paroissiens après son approbation par l'évêque.»

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec M. Benoît Cardin au (514) 925-4342 ou via courriel: bcardin@diocesemontreal.org

Bien à vous,



Mgr Jean-Jacques Martin, C.S.S.
Économe du diocèse